



Juillet 2023

## Factsheet sur le programme de développement rural 2014-2020 de la région Centre-Val de Loire (France)

La Commission européenne a formellement adopté le Programme de développement rural (PDR) de la région Centre-Val de Loire le 7 octobre 2015, et sa dernière modification est intervenue le 12 mai 2022<sup>1</sup>. Le programme développe la stratégie pour l'utilisation des 748 millions € de fonds publics disponibles pour la période 2014-2020 dont 499 millions € du budget de l'UE (3 % de l'enveloppe octroyée à la France) et 249 millions € de contreparties nationales. Ces montants tiennent compte du transfert du premier pilier de la PAC en 2021 et 2022 et de l'instrument de l'Union européenne pour la relance (EURI) de 30,2 millions €.

L'objectif du PDR Centre-Val de Loire est de développer durablement l'économie des zones rurales par le soutien à la modernisation des exploitations agricoles et des entreprises agro-alimentaires et forestières, à l'installation de jeunes agriculteurs, à l'amélioration de la performance environnementale et énergétique de l'agriculture, au développement des territoires ruraux et au renforcement du développement et de la diffusion des connaissances et de l'innovation.

Le programme soutiendra des **projets de modernisation et développement pour environ 2 700 exploitations (11 % du total)** et vise **1 800 exploitations gérées par des jeunes agriculteurs** afin de garantir le renouvellement générationnel. Des **actions de formation (pour environ 2 300 participants) et de coopération dans des domaines très divers (34 projets)** sont aussi envisagées. Le programme mobilisera environ **13 millions d'euros pour combler le déficit de valeur ajoutée** de la production agricole en soutenant l'adhésion de nouveaux agriculteurs à **des démarches de qualité, de commercialisation en circuits courts et autres, ainsi que** les activités de transformation et de commercialisation dans les exploitations agricoles. Les **exploitations situées dans des zones à handicaps naturels couvrant près de 44 % de la surface agricole seront soutenues afin de maintenir des systèmes d'exploitation durables** et préserver les espaces naturels. Avec l'objectif de réduire l'empreinte des activités agricoles sur l'eau et la biodiversité, environ **7 % de la surface agricole sera concernée par des mesures agroenvironnementales**. **L'agriculture biologique** sera également fortement soutenue puisque le programme

---

<sup>1</sup> Décision C(2022) 3243 du 12 mai 2023

mobilisera plus de **104 millions d'euros** de dépenses publiques. Enfin, 23 stratégies de développement local seront soutenues et environ 9 % de la population des zones rurales bénéficiera de meilleurs services et infrastructures.

Le [développement rural](#) est le deuxième pilier de la [Politique Agricole Commune](#), mettant à disposition des États membres une enveloppe financière européenne pour gérer des programmes cofinancés, au niveau national ou régional, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Au total, 118 programmes sont prévus dans les 28 États membres. Le [règlement de développement rural](#) pour la période 2014-2020 identifie six priorités économiques, environnementales et sociales, parmi lesquelles les programmes établissent leurs objectifs stratégiques, les mesures mises en œuvre pour les atteindre et les résultats escomptés. En outre, afin de mieux coordonner les actions et de maximiser les synergies entre les différents fonds européens structurels et d'investissement ([FESI](#)), un [Accord de Partenariat](#) a été convenu avec chaque État membre pour développer la stratégie pour les investissements financés par l'UE.

En France, au cours de la période 2014-2020 la politique communautaire de développement rural sera mise en œuvre à travers 30 programmes. Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) (doté de 15,8 milliards d'€) cofinance 22 programmes pour les régions de l'Hexagone et pour la Corse, 5 programmes pour les départements d'outre-mer, un programme national dédié à la gestion des risques et l'assistance technique et un programme spécifique pour le réseau rural national. Des éléments communs à un certain nombre de mesures seront repris dans un cadre national qui ne dispose pas d'une allocation budgétaire. À ce budget FEADER s'ajoutent 867 millions € de l'EURI.

La présente fiche fournit un aperçu de la manière dont le programme relève les défis et les opportunités auxquels la Région Centre-Val de Loire fait face. Le tableau en annexe synthétise les priorités stratégiques, les cibles et le budget alloué à chacune des mesures.

## **1. SITUATION ET ENJEUX**

La région Centre-Val de Loire est la 4<sup>ème</sup> plus grande région de France pour sa superficie – **39 151 km<sup>2</sup>**, soit plus de 7% du territoire national. Elle est contiguë avec huit autres régions et regroupe 6 départements.

Avec 2,5 millions d'habitants et 67% du territoire en zone rurale, la caractéristique de la région Centre-Val de Loire est une faible densité de population (65 habitants/km<sup>2</sup>), et 51% de la population réside dans les territoires ruraux, avec un faible dynamisme démographique et un vieillissement de la population.

Le secteur agricole occupe un poids important dans la région (1<sup>er</sup> rang européen pour la production de blé et d'oléagineux).

Le tourisme représente une activité économique importante (8,5 millions de visiteurs par an) – (châteaux de la Loire, Loire à vélo, etc.).

En ce qui concerne le secteur forestier, Centre-Val de Loire est la 4<sup>ème</sup> région de France en terme de superficie forestière (25% du territoire régional).

La région Centre-Val de Loire est classée dans la catégorie « Régions les plus développées ».

## 2. COMMENT LE PDR RÉPOND AUX ENJEUX

Pour répondre aux défis à relever, le PDR s'articule autour de 6 priorités européennes de développement rural, dont les plus importantes sont *la **priorité 4 – restauration, préservation et renforcement des écosystèmes*** et *la **priorité 2 - améliorer la viabilité et la compétitivité des exploitations agricoles***.

Les objectifs et cibles des priorités principales sont résumés ci-après :

### Transfert de connaissances et innovation

Le PDR accompagnera le développement de 34 projets de coopération dont 16 groupes opérationnels dans le cadre du partenariat européen d'innovation « Productivité et développement durable de l'agriculture ». La coopération vise essentiellement les stratégies de développement des signes officiels de qualité et les démarches collectives de certification, la promotion des produits régionaux et l'innovation agricole.

Avec l'appui du réseau d'acteurs de formation, le PDR vise des formations pour environ 2 300 participants des secteurs agricole et forestier. Environ 2 % des dépenses publiques totales du PDR seront consacrées aux actions de formation et de coopération.

### Viabilité et compétitivité des exploitations agricoles

Le programme compte soutenir 2 700 exploitations (10,8 % de l'ensemble) pour des projets de modernisation et de développement. De même, au vu des difficultés liées à l'installation en agriculture, le PDR de la région Centre-Val de Loire envisage de soutenir le renouvellement générationnel avec pour objectif 1 800 projets d'installation de jeunes agriculteurs (7 % du total des exploitants) sur l'ensemble de la période. Ce soutien tient compte aussi de la nécessité d'engager les jeunes agriculteurs dans une dynamique de gestion durable de l'environnement. Les jeunes agriculteurs seront prioritaires lors des sélections des projets de modernisation et bénéficieront de soutiens majorés (tout comme les exploitations engagées en agriculture biologique) afin d'optimiser l'effet levier du programme.

### Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles ainsi que la gestion des risques dans le secteur agricole.

Le programme vise à combler le déficit de valeur ajoutée de la production agricole, et l'absence de mise en valeur des produits de la région. Avec les moyens financiers disponibles, l'objectif est d'encourager l'adhésion de 105 nouveaux agriculteurs à des démarches de qualité, de commercialisation en circuits courts et autres, et de promouvoir les activités de transformation et de commercialisation dans les exploitations agricoles. Par ailleurs, le nombre d'exploitations participant au programme de gestion des risques est estimé à 80.

### Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la forêt

La préservation et la restauration des ressources naturelles, sur lesquelles l'agriculture en région Centre-Val de Loire exerce une pression importante, est un objectif majeur du PDR.

Pour assurer leur compétitivité, tout en préservant les ressources et les milieux sur lesquels s'appuie l'activité agricole, les exploitations agricoles doivent adopter des pratiques agro écologiques qui renforceront leur durabilité à long terme. Ces pratiques

doivent permettre d'aller vers davantage d'autonomie alimentaire des exploitations d'élevage, et d'autonomie énergétique, vers une réduction des intrants impactant la qualité des eaux, la préservation de la biodiversité et de la fertilité des sols. Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont un des principaux outils du PDR pour promouvoir l'évolution des pratiques agricoles et concerneront environ 120 000 ha (5% de la surface agricole totale) pour répondre au besoin de préservation de la biodiversité, l'eau et les sols. L'évolution des pratiques agricoles sera accompagnée par environ 80 projets d'investissements non productifs liés à la réalisation d'objectifs agro-environnementaux.

Le programme soutiendra environ 10 projets d'études et d'investissements liés à l'entretien, à la restauration et à la réhabilitation des espaces remarquables à haute valeur naturelle notamment les sites du réseau Natura 2000 (environ 18 % du territoire).

#### L'efficacité des ressources, énergies renouvelables et climat

Les investissements mobilisés par le programme s'élèveront à environ 12 millions € et porteront sur un domaine prioritaire, à savoir, promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie.

La stratégie du PDR vise aussi à accroître l'utilisation de bois en tant que ressource renouvelable dans le cadre d'une gestion forestière durable. Plusieurs actions sont programmées pour atteindre cet objectif, notamment l'amélioration des dessertes forestières pour accroître la mobilisation de bois, la transformation du bois dans les zones rurales ainsi que les investissements dans les nouvelles techniques forestières.

#### Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales

Le programme contribuera à améliorer le cadre de vie dans les territoires ruraux en ciblant les domaines de la santé, du tourisme, de la culture et les technologies de l'information et de la communication (TIC). Environ 13 % des ressources du programme seront utilisées pour ces actions avec l'objectif d'atteindre 9,4 % de la population rurale bénéficiant de services et d'infrastructures améliorés.

Le PDR Centre-Val de Loire mise aussi sur les projets de coopération Leader comme outil de développement local. L'objectif est d'accompagner 23 stratégies de développement local portées par des groupes d'action local, dont pourra bénéficier 62 % de la population rurale.

Le programme inclut un total de 12 mesures dont les plus importantes sont (entre parenthèses la proportion de l'enveloppe financière totale) :

- Mesure 13 (Indemnités compensatoire de handicaps naturels) : 195 613 307 € (26 %)
- Mesure 10 (agri-environnement-climat) : 130 642 580 € (18 %)
- Mesure 4 (investissements physiques) : 108 691 825 € (14 %)
- Mesure 11 (agriculture biologique) : 104 870 206 € (14 %)
- Mesure 7 (services de base et rénovation de villages) : 71 514 000 € (10 %)
- Mesure 6 (développement des exploitations agricoles) : 60 301 000 € (8 %)

## Annexe 1: Distribution indicative des ressources du PDR Centre-Val de Loire et indicateurs cibles

Priorités et cibles	Mesures	Dépense publique totale (€)	%
<b>Priorité 1: transfert de connaissances et innovation</b>			
<p><u>1A</u>: favoriser l'innovation, la coopération et le développement des connaissances</p> <p>► <u>1,89 %</u> des ressources du PDR allouées aux mesures 1, 2 et 16</p>	<p>01. Connaissances 16. Coopération</p>		
<p><u>1B</u>: renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation</p> <p>► <u>34 projets</u> de coopération envisagés dans différents domaines</p>	<p>16. Coopération</p>		
<p><u>1C</u>: formation</p> <p>► <u>2 300</u> participants</p>	<p>01. Connaissances</p>		
<b>Priorité 2: viabilité et compétitivité des exploitations, gestion durable des forêts</b>		<b>157 502 826</b>	<b>21,05</b>
<p><u>2A</u>: modernisation, compétitivité et restructuration des exploitations agricoles</p> <p>► <u>10,77 %</u> des exploitations bénéficiant de soutien pour leur modernisation et développement</p>	<p>01. Connaissances 04. Investissements 16. Coopération</p>	<p>5 162 500 90 310 425 8 904 901</p>	<p>0,69 12,07 1,19</p>
<p>2B : rénovation générationnelle</p> <p>► <u>7,18 %</u> d'exploitations gérées par de jeunes agriculteurs bénéficiant de soutien à l'installation</p>	<p>06. Développement exploitations et entreprises</p>	<p>53 125 000</p>	<p>7,10</p>
<b>Priorité 3: organisation de la chaîne alimentaire, transformation et commercialisation</b>		<b>16 559 000</b>	<b>2,21</b>
<p><u>3A</u>: valeur ajoutée aux produits agricoles par la transformation, amélioration de la commercialisation</p> <p>► <u>5,07 %</u> des entreprises agro-alimentaires soutenues</p>	<p>04. Investissements</p>	<p>12 697 400</p>	<p>1,70</p>
<p><u>3B</u>: gestion des risques</p> <p>► 80 exploitations participant au programme de gestion des risques</p>	<p>05. Restauration pot. agricole</p>	<p>3 862 200</p>	<p>0,52</p>
<b>Priorité 4: restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie</b>		<b>459 540 093</b>	<b>61,42</b>
<p><u>4A</u>: Biodiversité, <u>4B</u>: eau, <u>4C</u>: sols</p> <p>► <u>10 projets</u> de gestion de sites Natura 2000/à haute valeur</p>	<p>04. Investissements</p>	<p>3 204 000.00</p>	<p>0,43</p>
	<p>07. Services de base</p>	<p>24 510 000</p>	<p>3,28</p>

naturelle	08. Forêt	700 000	0,09
	10. Agri-environnement-climat	130 642 580	17,46
	11. Agriculture biologique	104 870 206	14,02
4A : biodiversité ▶ <u>7,49 %</u> des surfaces agricoles sous un contrat de gestion soutenant la biodiversité			
4B : gestion de l'eau ▶ <u>7,49 %</u> des surfaces agricoles sous un contrat de gestion visant la qualité de l'eau			
4C : gestion des sols ▶ <u>7,49 %</u> des surfaces agricoles sous un contrat de visant amélioration gestion des sols	13. Zones à contraintes naturelles	195 613 307	26,14
<b>Priorité 5: promouvoir l'efficacité des ressources</b>		<b>9 461 000</b>	<b>1,26</b>
5E : conservation/séquestration du carbone ▶ 3,98% des mesures agroenvironnementales et climatiques contribuent à la séquestration du carbone.	04. Investissements	2 480 000	0,33
	06. Développement exploitations et entreprises	1 676 000	0,22
	08. Forêt	5 305 000	0,71
<b>Priorité 6: développement économique, inclusion sociale</b>		<b>91 650 875</b>	<b>12,25</b>
6A : Diversification, PME et création d'emplois ▶ <u>25 emplois</u> créés	06. Dév. agricole	5 500 000	0,74
6B: développement local et LEADER  ▶ <u>62.45%</u> de la population rurale bénéficiant de stratégies de développement local ▶ <u>9,37%</u> de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures ▶ <u>140 emplois</u> créés dans le cadre des projets LEADER	07. Services de base	30 360 000	4,03
	19. LEADER	39 146 875	5,23
6C: TIC ▶ <u>1,83%</u> de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC)	07. Services de base	16 844 000	2,25
<b>Assistance technique</b>		<b>13 532 000</b>	<b>1,81</b>
<b>Dépense publique totale</b>		<b>748 246 394</b>	<b>100</b>